
CLAUDIA RUIZ :

Bonjour, bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à cette téléconférence mensuelle d'AFRALO aujourd'hui 5 septembre 2018 à 18:30 UTC.

Aujourd'hui, sur le canal français, nous avons Gabriel Bombambo, [inintelligible], Abdelkarim Osman, Gabdibé Gab-Hingonne, Christelle Assirou, Ade Bada, Michel Tchonang Linze, Alioune Badara Traore, [inintelligible], Dave Kissondoyal.

Et sur le canal anglais, nous avons Pasteur Peters, Sarah Kiden, Abdulkarim Oloyede, Daniel Nanghaka, Seun Ojedeji, Esther Patricia Akello, Omar Shuran, Yaovi Atohoun et Leon Sanchez.

Et du personnel, Silvia Vivanco, Yaovi Atohoun et moi-même Claudia Ruiz pour la gestion de la téléconférence.

Nos interprètes aujourd'hui sont Jacques et Aurélie.

Et avant de commencer, j'aimerais vous rappeler à tous de bien vouloir indiquer votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour que les interprètes puissent donner votre nom.

Et je vous donne maintenant , la parole, Mohamed. C'est à vous.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci beaucoup, Claudia et merci aussi à Silvia de votre aide pour l'organisation de cette téléconférence.

Bonjour ou bonsoir à tous. Merci de participer à cette téléconférence mensuelle d'AFRALO du mois de septembre. Il s'agit de la troisième

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

téléconférence après les vacances. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances au mois d'août. Nous avons un ordre du jour chargé pour aujourd'hui et j'espère que nous allons finir à temps.

Donc sans plus attendre, nous allons commencer et je vais essayer d'être aussi rapide que possible en passant en revue la partie commentaires publics et les détails y afférents parce qu'il y a de nombreux rapports qui doivent être rendus par différents amis et collègues. Je vais également essayer d'avoir un œil sur le chat d'Adobe Connect pour voir s'il y a des questions ou des commentaires sur le chat d'Adobe.

Donc nous allons commencer. Comme vous pouvez le voir d'après l'ordre du jour, il y a plusieurs déclarations qui ont été approuvées par l'ALAC, à savoir elles sont au nombre de quatre. D'abord, le rapport initial sur la protection de certains noms de la Croix-Rouge dans certains gTLD puisqu'il est important pour l'ALAC que ces noms liés à la Croix-Rouge soient protégés.

Il y a également deux commentaires liés au calendrier des révisions spécifiques. Et il y a une option à court et une autre à long terme qui est proposée. Et en quelques mots, l'ALAC voit un chevauchement entre ces révisions et également, il serait important qu'il y ait une évaluation des révisions elles-mêmes, de voir dans quelle mesure ces révisions sont efficaces pour l'organisation ICANN dans son ensemble. Également, une initiative qui a été mise en œuvre. Et à ce stade, l'ALAC demande à l'ICANN de produire de meilleures séries de données pour être utilisées et voir comment mieux partager les données.

Il y a également quelques recommandations qui sont actuellement en train d'être rédigées de la part de l'ALAC. J'espère d'ailleurs que les collègues de l'ALAC ici présents vont pouvoir vous donner plus de commentaires et des détails sur cela, sachant qu'avec la date butoir du 23 août.

Le modèle IPC concernait les données non-publiques. Il y a un grand débat actuellement sur la manière dont on peut accorder un accès aux autorités chargées de l'application de la loi, aux gouvernements et à des tiers qui auraient un accès spécifique pour avoir accès, donc, aux données WHOIS à des fins spécifiques, également par rapport à la mise en œuvre du RGPD. Il y a un grand débat à ce niveau-là en ce moment.

Également, le projet de plan pour la stratégie africaine 2016-2020. Là, on attend une réponse là-dessus. Donc voilà. Il y a une révision sur cette stratégie ICANN Afrique. Moi-même, Tijani et d'autres ont participé à l'élaboration de ce rapport dans un groupe qui pourrait utiliser les résultats de ce travail. Donc nous ne pouvons pas donner plus de commentaires là-dessus. Peut-être que les autres pourront le faire mieux que nous.

Également, des recommandations pour la gestion de la variante de domaine de premier niveau internationalisé avec un rapport initial sur les processus de développement sur les procédures ultérieures en matière de nouveaux gTLD. Et il y a également des demandes de commentaires publics, mais l'ALAC n'est pas encore prête à soumettre des commentaires là-dessus. Il y a un processus de révision indépendant. Le renouvellement de l'accord avec les bureaux d'enregistrement, proposition 3, me semble-t-il, pour différentes

rédactions pour ce qui concerne la période de commentaires. C'est tout ce que je peux dire par rapport à cela.

L'ALAC va également décider pour savoir si elle soumet des commentaires sur les données sur la liste des services des marques protégées de domaine et leur modification. Comme vous pouvez le voir aussi sur l'ordre du jour, il y a une proposition de demande de commentaires qui va avoir lieu en septembre et en octobre. Et vous pouvez retrouver cette liste à ce point à l'ordre du jour.

Donc si vous pensez qu'AFRALO peut avoir une position ou soumettre un commentaire par rapport à ces domaines de politique, alors faites le savoir dans la liste de diffusion ou dans le chat Adobe pour qu'on puisse en prendre bonne note et demander au groupe de bien vouloir soumettre une position.

Donc j'ai essayé d'être bref pour passer en revue tous les points concernant la période actuelle de commentaires et les politiques actuellement débattues au sein de l'ALAC. Et j'espère également par rapport à cela que nos collègues de l'ALAC vont pouvoir faire de plus amples commentaires.

Donc nous passons aux rapports. Il y en a plusieurs maintenant. On va commencer sur le rapport actualisé sur les activités ALAC. Nous avons Tijani avec nous. Tijani, si vous voulez intervenir maintenant et je vais demander à Seun de bien vouloir prendre la suite. Allez-y, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Oui. Pour commencer, j'aimerais peut-être demander à mes collègues de commencer parce que ce ne devrait pas être toujours les mêmes qui commencent à parler des rapports.

Mais principalement, les activités de l'ALAC se concentrent essentiellement sur le commentaire que Mohamed vient de mentionner à l'instant. Il y a beaucoup de périodes de commentaires publics ouvertes et elles touchent à des questions politiques très importantes, en particulier le groupe de travail sur les procédures ultérieures en matière de nouveaux gTLD et son rapport initial, qui se divise en deux parties : une partie concernant les noms géographiques et une autre pour tout autre point. Il s'agit d'un rapport [coupure audio].

Le groupe s'est réuni aujourd'hui et se réunit tous les mercredi. Et nous allons parler de toutes les réponses sur les positions de l'ALAC. Donc il y a des points similaires, un soutien pour l'Afrique, les dossiers de demande également, les frais de dossier de demande. Il y a des points très importants pour ce programme. Je crois que chacun d'entre nous doit vraiment commenter. On a besoin de faire plus de commentaires.

Nous avons un groupe de travail sur les politiques, également. Il faut s'inscrire à la liste, se porter volontaire pour être rédacteur également. On a besoin de volontaires, d'équipe de rédaction. Il faut s'organiser en équipe de rédaction pour chaque thème et chaque thématique avec trois, quatre, cinq personnes par thématique qui travaillent, donc, à la rédaction de ces commentaires. Donc premier point.

Deuxième point, c'est très important également, il y a une période pour les commentaires publics. Et il y a également le groupe de travail EPDP. Donc cela, c'est le processus accéléré d'élaboration de politiques de la

GNSO, qui a été formé, donc, par des personnes de toutes les unités constitutives. On a deux représentants à ce niveau. Donc je ne connais pas tous les termes, mais nous avons quatre personnes qui participent, donc, à cette initiative, à ce groupe de travail, qui est en charge de donner un retour et un feedback au sujet des spécifications temporaires que l'ICANN applique actuellement pour être dans le cadre du RGPD. Donc c'est un groupe de travail très important qui a moins d'un an maintenant pour conclure ; on parle du 25 mai 2019 comme date limite. Ce groupe devra avoir totalement terminé son travail et il faudra avoir approuvé le rapport final de ce groupe de travail. Donc vraiment, c'est très important que nous participions à ce niveau.

On a parlé de notre position lors de cet appel. On a donné notre opinion à Alan Greenberg et aux membres de l'ALAC qui participent. Donc ils sont au courant, ils savent quelle est la position de l'ALAC. Et donc il y a des interventions au nom de l'ALAC qui sont effectuées au nom de ce groupe de travail. Donc c'est très important comme processus d'élaboration de politiques. L'ALAC se concentre principalement sur cela.

Nous travaillons également à la mise en place de la révision de l'ALAC et d'At-Large, évidemment. Donc c'est une partie importante de notre travail. Le Conseil d'Administration nous a chargé d'effectuer cela. Donc nous avons déjà commencé notre travail et nous devons progresser encore plus rapidement. Je peux vous assurer que l'ALAC et At-Large n'ont jamais été aussi pris et occupés.

Donc j'aimerais que les autres donnent leur point de vue et je leur laisse la parole.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Tijani.

Seun, vous voulez prendre la parole ?

SEUN OJEDEJI : Oui, c'est Seun. Vous m'entendez bien ?

MOHAMED EL BASHIR : Oui, très bien.

SEUN OJEDEJI : Je crois que Tijani a mentionné les points les plus importants. Ce que je rajouterai simplement, c'est que le week-end dernier, avec Alan, nous avons travaillé au niveau de l'ALAC et nommé un délégué au NomCom en plus d'EURALO. Donc c'est en cours. Il y a des recommandations pour NomCom qui ont été effectuées au nom de l'ALAC. Donc nous allons voir avec la communauté ce que nous pouvons effectuer et proposer une alternative, un autre choix possiblement. Pour le moment, on a quatre RALO qui ont été approuvées. Donc Aziz Hilali est notre représentant à NomCom pour AFRALO.

L'ALAC travaille au fellowship, au programme de bourses, à cette commission, qui est supposée être composée de représentants de chaque unité constitutive de l'ICANN et partie prenante. Et ALAC est donc représenté à ce niveau. Et cette commission a fait une recommandation à l'ALAC pour la sélection d'une personne. Nous allons essayer d'atteindre le consensus à l'ALAC et c'est d'ici la fin de la

semaine que nous statuerons et déciderons. L'annonce des personnes sélectionnées pour représenter At-Large sera communiquée en temps et en heure. Je crois que c'est à peu près tout ce que je voulais mentionner.

En ce qui concerne le RGPD, oui, nous avons deux membres et deux membres suppléants. Nous avons également un rôle d'observateur. Si cela vous intéresse de jouer un rôle d'observateur à ce niveau, au niveau du processus accéléré d'élaboration de politiques pour le RGPD, vous pouvez contacter le groupe de travail ou vous pouvez vous joindre en tant qu'observateur directement au niveau du groupe qui travaille au RGPD. Donc n'hésitez pas à vous présenter.

Je crois que tout a été dit. Merci beaucoup de votre attention.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Seun.

Hadia, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAMI : Oui, d'accord. Donc brièvement, je parlerai de ce qui s'est passé au niveau du EPDP, le processus accéléré d'élaboration de politiques. On travaille à la section 4, qui parle de l'aspect local. Il y a une décision qui a été prise et il y a un besoin de séparer les intérêts, les intérêts pour avoir accès aux données et l'objectif d'accès aux données. Il y a les 4.9, il y a plusieurs points dans ce chapitre 9, il y a plusieurs sections sur lesquelles on a travaillé.

Également, il y a une suggestion de la part du groupe des registres de retirer l'annexe C.

MOHAMED EL BASHIR :

Allô, Hadia ? Hadia, on ne vous entend plus. Je crois que nous avons perdu Hadia. D'accord, donc je crois qu'Hadia a été déconnectée. Silvia et le personnel vont essayer de faire en sorte qu'elle nous rejoigne. Très bien. Donc on va lui donner la possibilité un petit peu plus tard de reprendre la parole.

Nous allons donc poursuivre et passer au point suivant. Nous donnerons la possibilité à Hadia de prendre la parole une nouvelle fois une fois qu'elle se sera reconnectée.

Je crois que nous avons le groupe de travail sur les sujets d'actualité, les sujets brûlants. Nous avons ces activités. Nous avons trois coprésidents qui sont présents à cet appel. Je ne sais pas qui va parler, Dave, Abdulkarim ou Daniel, les trois coprésidents de ce travail de travail sur la mise en œuvre des sujets d'actualité.

ABDULKARIM OLOYEDE :

Merci beaucoup. Je crois que je vais donc présenter le rapport.

Donc ce que je dois dire principalement, c'est que nous avons eu un webinaire qui s'est tenu au sujet des sujets d'actualité, des sujets les plus importants. Et ce qui a été débattu, cela a été la protection des données, le RGPD, l'impact du RGPD sur le WHOIS, un impact fort que peut avoir le RGPD. Thomas Rickert a pris la parole et a fait une présentation. Il y a eu une séance interactive avec des questions et des

réponses de l'auditoire. Je crois qu'on a eu pas mal de personnes qui ont été intéressées, qui nous ont rejoint.

Nous aurons une autre réunion qui se déroulera plus tard et nous espérons envoyer une invitation d'ici peu. Nous sommes en contact avec Tijani également pour avoir un autre webinaire d'organisé. Donc je voudrais remercier Tijani tout particulièrement pour l'organisation de ce webinaire. Merci beaucoup.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci beaucoup, Abdulkarim. Donc le webinaire a été très utile et j'espère qu'on pourra en avoir plus, de ces webinaires, et que nous pourrions continuer à contribuer à ce processus d'élaboration de politiques. Donc merci beaucoup.

Leon, vous vous êtes joint à nous, merci beaucoup. Nous vous souhaitons une bonne soirée, Leon Sanchez.

Donc je ne sais pas si... Nous avons Ali Hussain. Je ne le vois pas...

Oui, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Silvia a levé la main et moi aussi, j'ai levé la main.

SILVIA VIVANCO :

Oui, merci beaucoup Tijani. Est-ce que je peux faire un commentaire, Mohamed ? C'est Silvia.

MOHAMED EL BASHIR : Allez-y, Silvia.

SILVIA VIVANCO : Au sujet des hot topics, des sujets d'actualité, on a un document de sensibilisation qui existe et nous avons un département des communications qui a travaillé avec nous. On a donc un document de sensibilisation qui fait une page. Et nous sommes en train de revoir les commentaires qui ont été reçus de la part du département des communications. Tijani a également envoyé des commentaires et nous allons finaliser, donc, quelques détails de rédaction sur ce document. Et la prochaine étape, ce sera d'avoir ce document d'une page sur la sensibilisation qui sera envoyé et diffusé le 21. Je pense que cela permettra à AFRALO de l'avoir pour la réunion AFRINIC à la fin de novembre. Donc voilà ce que je voulais vous dire au sujet de ce document consacré à la sensibilisation. Merci à toutes et à tous et à ce groupe de travail. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci Silvia,
Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Mohamed. J'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement les coprésidents de ce groupe de travail sur les questions d'actualité en raison de tous leur efforts. Et je veux vous confesser que c'est la première fois que je vois autant de membres de l'AFRALO travailler

ensemble sur des thématiques politiques en dehors de l'ALAC. Et c'est quelque chose de très important. J'aimerais les féliciter et les remercier.

Deuxièmement, j'aimerais leur demander de bien vouloir m'avertir suffisamment à l'avance de la date du webinaire qu'ils veulent organiser, parce que vous avez pu voir à quel point c'était difficile d'avoir les interprètes disponibles, le créneau horaire disponible et bref, de pouvoir organiser ce webinaire et y convier tout le monde. C'est pourquoi on a eu beaucoup de retard dans l'organisation du premier webinaire. Donc je vous remercierais de bien vouloir m'avertir bien à l'avance de la date du prochain webinaire que vous souhaitez organiser. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci Tijani.

Oui, Sarah ?

SARAH KIDEN : Non, excusez-moi.

MOHAMED EL BASHIR : Vous vouliez parler, Sarah ? Bon, continuons.

Donc rapport de Ali Hussain sur le groupe de travail sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD. Mais je ne vois pas Ali présent sur cet appel. Et cela fait longtemps que l'on n'a pas entendu des informations de la part d'Ali. Donc ce que je vous propose, c'est d'envoyer un courriel à Ali en lui demandant de bien vouloir participer à la prochaine

téléconférence mensuelle afin de donner aux membres de l'AFRALO des informations sur ce groupe de travail, son évolution.

Tijani, je vois que vous souhaitez intervenir ? Vous vouliez intervenir ? Allez-y.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Mohamed. Oui. J'aimerais vous faire part de ma grande préoccupation par rapport au silence maintenu par Ali Hussain. Et j'aimerais demander à nos amis du Kenya, en particulier Barrack, d'essayer de le joindre et de lui demander ce qui lui arrive, parce que je suis très préoccupé. Je sais qu'il n'a participé qu'à un ou deux appels du groupe de travail sur la piste numéro 5. Et je suis très inquiet pour lui, personnellement. Peut-être qu'il lui arrive quelque chose. S'il y a un collègue à lui du Kenya qui participe à cet appel, peut-être peut-il essayer de le joindre ? Parce que moi, j'essaie de le rejoindre par Skype et il ne répond pas à mes appels. Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci Tijani. J'aimerais aussi vous dire que j'ai contacté Ali aussi, et je n'ai obtenu aucune réponse de sa part, par courriel. Donc effectivement, je partage votre préoccupation, Tijani. Et moi aussi, je suis préoccupé. Au-delà du fait qu'il ne participe pas, j'aimerais être sûr qu'il va bien. Donc peut-être que Barrack, je ne sais pas s'il participe à cet appel ou pas, si vous êtes là, Barrack, peut-être que vous pourriez essayer de le joindre pour nous rassurer s'il vous plaît, Barrack. Bien.

Prochain point concernant les rapports, je vais donner la parole à Aziz, qui va nous parler du processus de nomination du NomCom.

AZIZ HILALI : Bonsoir. C'est à mois que vous avez donné la parole ? Parce que l'interprète a prononcé un nom qui n'est pas le mien.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, c'est bien toi, Aziz, c'est bien toi.

AZIZ HILALI : OK. Merci de me donner la parole. Effectivement, juste pour vous rendre compte du résultat du NomCom 2018, les noms des candidats retenus pour occuper, je me rappelle le nombre de poste, il y en avait huit, le poste de direction au sein de l'ICANN. Et ils ont été annoncés officiellement le 2 août 2018.

Malheureusement, aucun Africain n'est retenu sur la liste finale. Même – je dois vous le dire maintenant, je ne pouvais pas le dire avant mais maintenant, je peux le dire – même pour la présélection, il y a un nombre important de candidatures africaines. Malheureusement, il n'y avait pas de candidatures solides. C'est pour cela que le résultat final, il n'y en avait pas beaucoup d'Afrique.

Alors rapidement, je peux vous mettre sur le chat le lien pour le résultat officiel avec les photos des candidats retenus. Ça existe en français, en espagnol et en anglais.

Alors pour le Conseil d'Administration, on a retenu Raphael Lito Ibarra pour l'Amérique latine et Caraïbes. Puis on a retenu Tripti Sinha de l'Amérique du Nord et puis Lousewies van der Laan de l'Europe. Ça, c'est pour le Conseil d'Administration.

Pour le comité consultatif At-Large ALAC, on a nommé, donc, deux personnes : Joanna Kulesza pour l'Europe et Javier Rua-Jovet pour l'Amérique du Nord.

Concernant le ccNSO, on a retenu Laura Margolis de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans, et puis de l'Asie, Australie et du Pacifique pour un mandat de deux ans.

Et enfin, pour la GNSO, conseil d'organisation de soutien aux extensions génériques, c'est Erika Mann, que vous connaissez, de l'Europe.

Voilà, j'ai terminé. Si vous avez des questions, je serai ravi d'y répondre. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Aziz. Fatimata, je crois que vous avez une question pour Aziz ?

FATIMATA SEYE SYLLA : Aziz, [inintelligible].

MOHAMED EL BASHIR : Fatimata, allez-y. Vous avez la parole, Fatimata.

FATIMATA SEYE SYLLA : Oui. Bonjour. Vous m'entendez ? Allô ?

AZIZ HILALI : On t'entend, Fatimata.

FATIMATA SEYE SYLLA : Merci Aziz. Je voulais juste poser une question à Aziz à propos des... Est-ce que pour les positions qui étaient ouvertes, il y avait des positions pour l'Afrique pour le Board ? Les membres en général ont dit que bon, pour l'Afrique, il y a un siège pour le Board, par exemple aussi pour ALAC et autres. Je n'ai pas trop suivi les appels à candidatures et je suis vraiment surprise du fait qu'il n'y ait aucun africain. Et j'essaie juste de comprendre la logique derrière.

AZIZ HILALI : Je réponds. Là où c'était clair et fixé d'avance, c'est pour le comité consultatif At-Large ALAC. Il y avait deux postes : un pour l'Europe et un pour l'Amérique du Nord. Mais pour la GNSO, ccNSO et le Board, les postes n'étaient pas fixés par rapport aux régions. Par contre, nous avons tenu compte de la diversité géographique lorsqu'on a présélectionné parce qu'au comité NomCom, tu sais que dans une première étape, on fait [inintelligible] de dossier candidature. Cette année, il y avait presque 200 candidatures. Et puis on fait une présélection à partir des notes qui sont données par chaque membre du NomCom, [inintelligible]. Et ensuite, après cette demi-sélection, à partir de là, on tient compte de la zone géographique dont fait partie le candidat. On essaie qu'il y ait une répartition, surtout pour le Board et la GNSO et la ccNSO, qu'il y ait une répartition assez équilibrée au niveau géographique des candidats.

FATIMATA SEYE SYLLA : Merci. Après tout, le résultat est là, quoi. Ce que veut dire que nous aurons vraiment du boulot à faire encore pour remobiliser et puis vraiment essayer d'engager au maximum.

AZIZ HILALI : Je reprends la parole. Je voulais vous dire, Fatimata, qu'il n'y avait pas des dossiers très solides au niveau des candidatures africaines.

FATIMATA SEYE SYLLA : Merci, merci Aziz.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup Fatimata et Aziz. Donc je crois que Sarah a levé la main. Vous voulez rebondir ?

SARAH KIDEN : J'ai une question pour Aziz au sujet des candidats. Qu'est-ce qu'on peut faire au niveau de l'Afrique pour avoir les candidats les plus forts, les plus solides possibles ?

AZIZ HILALI : Merci Sarah, c'est une bonne question. En même temps, c'est une grande question. Vous savez, je suis dans le leadership depuis longtemps. Fatimata était dans le NomCom. Nous avons essayé dans les différentes réunions auxquelles on assiste en Afrique de sensibiliser les gens. Mais en fait, là où la sensibilisation doit aller, c'est vers les personnalités africaines qui ont une expérience assez importante, qui ont un CV assez important, parce que lorsque j'ai vu les CV et les

candidatures africaines par rapport à celles de l'Europe ou de l'Amérique du Nord – même l'Amérique latine aussi, c'est le même problème que l'Afrique – mais lorsqu'on compare les CV et les candidatures, on trouve que les candidatures africaines ne sont pas solides, peut-être parce qu'il y a une mauvaise connaissance de l'importance de cette position au sein de l'ICANN. Donc c'est à nous de faire ce travail, c'est à nous à continuer à sensibiliser. Et je pense que nous essayons de faire le maximum. Chacun dans son pays doit s'adresser, doit essayer de détecter ou de chasser des têtes qui sont des personnalités qui sont importantes et peuvent être des bons candidats au sein de l'ICANN.

MOHAMED EL BASHIR : Très bien, merci beaucoup Aziz. Donc nous allons poursuivre et être bref.

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à nous dire au niveau de la responsabilité. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Mohamed. J'aimerais vous dire que le travail du CCWG sur la responsabilité, ce groupe de travail a déjà finalisé son travail. Et depuis Panama, nous avons fini, donc, ce travail et nous avons demandé à l'organisation d'approuver et ratifier le rapport final avant de l'envoyer au Conseil d'Administration. C'est tout. Mais il n'y a pas d'autres activités du CCWG jusqu'à présent et il n'y en aura pas d'autres à l'avenir. Donc on peut retirer ce point à l'ordre du jour pour la prochaine téléconférence. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci Tijani.

Alors point suivant, les ALS et appels aux ALS. Donc si vous avez des évènements locaux que vous organisez ou dont vous avez connaissance, n'hésitez pas à intervenir ; levez la main sur le chat et intervenez.

SARAH KIDEN : Bonjour à tous. Du 18 au 20 juillet, nous avons eu une conférence avec l'aide du personnel de l'ICANN., et Daniel Nanghaka et moi-même avons invité tous les membres de [inintelligible] pour venir participer. On leur a expliqué ce qui s'est passé lors de la conférence numéro 62. On leur a demandé de parler de leur expérience au sein de l'ICANN. Donc à nos yeux, cela a été un très bon évènement.

INTERPRÈTE : Je m'excuse, mais le son est très mauvais sur la ligne.

TIJANI BEN JEMAA : Vous m'entendez, Mohamed ?

MOHAMED EL BASHIR : Oui, on vous entend Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Bien. Alors avec mes ALS, nous avons participé à une conférence au Moyen-Orient sur l'ICANN62 aussi. Il s'agit d'une activité. Mais l'activité la plus importante aura lieu le 30 novembre, me semble-t-il, juste après

la réunion de l'AFRINIC. Il s'agira d'une journée [IPv6] à laquelle participeront les Tunisiens, bien sûr, mais également nous avons invité des experts, Alain Durant et un autre expert de l'Espagne. Et je vais également demander à AFRINIC de nommer quelqu'un pour participer à cette journée.

Il s'agit d'un évènement important parce qu'en Tunisie, on a beaucoup parlé de la mise en œuvre de l'IPv6, mais rien n'a été fait jusqu'à présent. Et je pense que maintenant, nous avons suffisamment de matière pour y réfléchir et nous connaissons la tendance, la tendance de la migration vers l'IPv6 dans le monde. Donc c'est très important pour nous, très intéressant en Tunisie d'avoir ce genre de débat. Donc ce sera l'une des activités les plus importantes qu'organisera mon ALS cette année. Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci Tijani. Je ne vois pas d'autres mains levées. Donc n'hésitez pas à nous envoyer, sur la liste de diffusion, des nouvelles informations ou actualités si vous en avez.

Et nous passons au prochain point à l'ordre du jour, points de discussion. D'abord, stratégie africaine version 3 pour la période 2016-2020. Fatimata, si vous voulez nous donner des informations actualisées si vous avez des commentaires, des informations à nous donner sur cette stratégie africaine ? Est-ce que vous pouvez nous donner des informations actualisées là-dessus ?

FATIMATA SEYE SYLLA:

Oui, merci Mohamed. J'ai eu à discuter la revue de la stratégie. Et je vois que nous n'avons pas beaucoup de temps pour les commentaires. Je vais mettre dans le wiki le plus rapidement possible, d'ici demain, mes commentaires. Je suis très désolée parce que par rapport à cette nomination-là comme « pen holder », c'est quelque chose que j'accepte, mais que j'ai accepté jusque dans un laps de temps très court. Donc je vais proposer un draft de cet amendement. Pour l'instant... Comment dirais-je ? Le document n'est pas très costaud. J'inviterais tout le monde à le lire et à préparer, donc, ses commentaires qu'on pourra intégrer dans le draft que je vais proposer. Ça me ferait gagner du temps puisque le délai, c'est le 10. Je ne sais pas si cela va être modifiable ou pas mais pour l'instant, c'est ce délai-là que nous avons et que nous devons respecter.

J'ai noté les points que je voudrais vraiment soulever par rapport, par exemple, des questions telles que la promotion de la globalisation de l'ICANN. Je ne sais pas comment nous, au niveau de l'Afrique, on pourrait le faire. Quand on parle de globalisation, c'est vraiment des questions [inintelligible]. Peut-être que vous, ce ne sera pas une question tellement.

L'adoption également des meilleures pratiques, l'harmonisation des politiques en Afrique, ça aussi, c'est un point qui mérite... Il y a eu des recommandations mais il n'y a pas eu tout le temps comment le faire. Il y a eu un tableau vers la fin qui donne des explications par rapport à comment le faire, mais c'est incomplet. Mais avant tout, je devrais d'abord dire que c'est bien fait. Des efforts ont été menés pour impliquer le maximum d'acteurs au niveau de l'internet. C'est une bonne chose, mais il y a encore à faire et je pense qu'il nous appartient

à nous, en tant que membres de la communauté, d'apporter des contributions pour que ce document puisse être complété.

Voilà en gros, c'est vraiment mes remarques. Je ne vais pas parler dans les détails des points que j'ai notés, mais j'ai noté pas mal de points, de commentaires que je vais vous proposer. Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci beaucoup Fatimata. Avant que je donne la parole à Tijani, je crois qu'il est important pour nous tous à AFRALO dans nos réponses de se concentrer sur le bureau régional d'Afrique à Nairobi, le bureau de l'ICANN. Mais il y a une seule personne dans ce bureau. Le continent est évidemment énorme et c'est très difficile de tout couvrir depuis Nairobi. Donc je crois que nous devons nous concentrer là-dessus dans nos réponses pour avoir plus de sensibilisation sur tout le continent africain, plus d'activités également. Et je crois que c'est tout à fait clair. Nous pouvons avoir plus de ressources et plus de résultats. Donc j'apprécie vos efforts dans ce domaine.

Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Mohamed. Alors pour que vous sachiez, Fatimata est rédactrice de la version 3 de la stratégie africaine. Donc le commentaire que vous faites ou que vous souhaitez faire, vous devez le faire sur la page wiki dont vous a parlé Fatimata. Et ensuite, une fois qu'elle aura compilé tous ces commentaires, Fatimata va rédiger un résumé parce qu'il ne faut pas perdre de vue la date butoir en septembre. Et il en va de notre devoir de faire un commentaire. Personne ne se préoccupe, ne

s'inquiète de la stratégie des candidats. Or, nous sommes, nous, préoccupés par cela, personne d'autre. Donc n'hésitez pas à faire des commentaires sur l'espace wiki parce que Fatimata est chargée de la rédaction de cette stratégie africaine version 3. Donc n'hésitez pas à lui faire part de vos commentaires. Merci beaucoup.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup Tijani.

Daniel, allez-y.

DANIEL NANGHAKA : J'espère que vous m'entendez bien ?

Alors par rapport à ce qu'a dit Fatimata sur la stratégie africaine, je voulais dire que par le passé, nous avons eu peu de membres participant aux différentes activités de l'ICANN. Et il me semble important que cette stratégie puisse mobiliser le plus grand nombre de membres et que les membres s'engagent activement dans ce document politique.

S'agissant de la sensibilisation et des activités liées à la sensibilisation, j'aimerais également dire aux membres de cet appel qu'il faut promouvoir l'engagement local.

INTERPRÈTE : Je m'excuse, mais il y a un bruit de fond qui fait que je n'entends pas l'orateur. À vous Mohamed.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci beaucoup, Daniel.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous encouragerais tous à bien vouloir faire vos commentaires sur l'espace wiki.

Point suivant à l'ordre du jour pour l'actualisation sur le règlement intérieur AFRALO. Et il y a un lien vers un document PDF qui contient un document. Ce document sera disponible d'ici une semaine, donc il sera plus facile pour vous de faire vos commentaires sur la base de ce document parce que le format PDF n'est pas un format propice aux commentaires et aux discussions. Donc j'espère que ce document sera vite disponible.

Donc brièvement, AFRALO, en 2017, a commencé à travailler là-dessus pour actualiser le règlement intérieur lié aux activités de ces membres et faire en sorte qu'il y ait plus de participation, d'engagement, d'établir des règles pour savoir comment retirer la certification des ALS inactives et comment contribuer de manière efficace à cela et retirer, donc, ce statut actif aux ALS non-actives. Et lors du dernier appel, on m'a demandé de proposer un texte pour cette décertification. Et j'aurais besoin de vos conseils et de vos orientations avant de rédiger ce texte. Donc je vous prie de bien vouloir m'envoyer vos commentaires sur l'espace wiki et j'espère que nous pourrions tous ensemble trouver un texte qui conviendra à tous.

Donc il y a trois critères actuels au sein de l'ALAC pour certifier les ALS. En termes d'organisations, ces ALS doivent être engagées vis-à-vis des utilisateurs de l'internet, doivent avoir des membres engagés dans le développement de politiques. L'ALS doit provenir d'une certaine région géographique, ne doit pas soutenir des organisations ou entités qui ont

besoin du soutien financier de l'ICANN et doivent essayer de s'engager avec l'ALAC sur des questions politiques et les RALO dans leurs activités et leurs travaux. Donc voilà en gros quelles sont les conditions pour la certification.

Pour les ALS inactives, il ne s'agit pas simplement d'un problème pour AFRALO ; c'est un problème partagé entre les différentes RALO. Et LACRALO, l'EURALO et d'autres se sont mis d'accord sur un texte des procédures pour faire face à cela. Par exemple, pour l'Europe, EURALO accepte qu'il y a toute une série d'étapes avant de décertifier une ALS. Et il faut qu'ils se mettent d'accord sur un site wiki, etc.

En fait, la situation actuelle fait qu'il y a différents éléments. D'abord, un élément qui concerne le statut inactif de l'ALS. Et c'est là que j'ai besoin de vos conseils parce que toutes les ALS ne sont pas identiques d'un point de vue juridique. Nous sommes des organisations locales mais il y a également beaucoup d'ALS qui sont affiliées à une organisation internationale, par exemple Internet Society, on a beaucoup de chapitres. Donc je pose la question suivante. Si cette organisation ou ce chapitre n'existe plus à été dissout et n'est plus enregistré, que ce soit au niveau local ou de la part de l'organisation affiliée, alors que devons-nous faire dans ce cas-là ? Et c'est ce que j'aimerais reprendre sous le point 1, le point 1 pour savoir comment procéder dans ce genre de cas où une ALS est enregistrée dans un pays ou non ou affiliée à ce type d'organisation.

Le deuxième élément, c'est que nous pourrions recevoir une demande de décertification de la part d'une ALS. Une ALS peut nous envoyer une demande en disant nous ne sommes plus intéressés par At-Large ni par

le travail que vous faites. Donc c'est une requête qui provient directement de l'ALS puisque l'ALS nous dit qu'elle n'est plus intéressée par le fait de faire partie de la RALO. Et dans ce cas-là, il faut pouvoir recevoir une réponse formelle de décertification de la part des leaders de cette organisation. Et l'AFRALO doit pouvoir étudier, examiner cette demande et demander des précisions, voir quels sont les motifs, puis recommander une action, c'est-à-dire accepter cette requête ou la rejeter.

Le troisième élément concernant la décertification, c'est le statut inactif de l'ALS. Et ça, c'est un point de [contention] parce qu'on n'est pas tous d'accord. On a tous consacré beaucoup de temps pour travailler là-dessus, que ce soit dans notre participation à l'AFRALO ou plus généralement au sein de l'ALAC et de l'ICANN. Mais ce qui est important aussi, c'est qu'on ait des conditions minimales, parce que si ces conditions minimales n'existent pas, il pourrait y avoir des ALS qui ne sont pas actives et qui ne participent pas du tout.

Donc je pense que ce qui est important pour nous comme RALO, c'est de fixer des conditions minimales. Et il est très difficile de quantifier ces conditions. Par exemple, qu'est-ce que cela veut dire, d'être actif dans un développement de politique ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire faire partie d'un groupe de travail, cela veut dire faire des commentaires, répondre. Comment le quantifier ? Cela peut s'avérer très difficile pour nous ou pour le personnel. Mais je pense que comme condition minimale, il devrait y avoir la participation aux téléconférences parce que c'est notre manière de communiquer entre nous. C'est une manière d'être tenu informé. Ainsi, tout le monde fait l'état d'avancé des rapports, des sujets, des activités. Les ALS qui ne

participent pas à ces appels, là, cela pose un problème. Cela devrait être une condition minimale.

Ce que je propose, c'est d'indiquer la participation aux appels. Et si une ALS ne participe à aucune téléconférence sur une période de six mois par exemple ou pour plus de six téléconférences, alors on va considérer que cette ALS est inactive. Et si, pendant un an, l'ALS ne participe à aucun appel de l'AFRALO, elle sera considérée comme inactive. Et la première mesure à prendre, ce n'est pas forcément de retirer la certification. Donc si on voit qu'une ALS n'est pas active, ne participe pas aux appels, alors il faut prendre contact avec cette ALS et demander quelles sont les raisons pour lesquelles cette ALS ne participe pas aux appels, parce que si au moins on a une réponse légitime, on peut leur trouver une excuse parce que peut-être qu'une ALS ne sera pas active pendant quelque temps mais le sera dans les mois suivant. Donc on peut observer cette participation à venir et demander aux ALS de participer à au moins quatre des six téléconférences mensuelles sur l'année, faute de quoi, nous considérons que l'ALS est inactive.

Si l'ALS participe à au moins quatre téléconférences sur six, on considèrera que cette ALS n'est plus inactive. Et si sur une période d'un an l'ALS ne parvient pas à participer à au moins quatre téléconférences sur toutes une année ou attendre une réponse de la part de l'ALS, voir quels sont les motifs avancés, et si la situation se poursuit, voilà comment nous procéderions.

J'ai essayé de vous expliquer un petit peu la logique sous-jacente au texte que je vous soumetts pour commentaires. Bien. Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question. Je ne sais pas si vous avez des

commentaires. Je vois Aziz. Aziz, vous vouliez intervenir ? Abdelkarim aussi souhaiterait intervenir. Donc je vais prendre la liste des intervenants. Aziz, allez-y.

AZIZ HILALI :

Juste deux petits commentaires à propos de ce tu viens de dire, Mohamed. D'abord, je ne vois pas comment on peut lier l'appartenance d'une association, d'une ALS à une institution internationale. Il faut regarder plus ses activités au sein d'AFRALO que l'appartenance de l'association à ISOC ou à [inintelligible], il y en a plein. Moi, je préfère qu'on ait des règles à nous par rapport à leurs activités.

Et deuxième remarque, ça fait plusieurs années que nous discutons de ce sujet sans prendre une décision définitive. Mais si on n'arrive pas à prendre une décision avec des règles générale, au moins, qu'on commence par les ALS qui ne donnent plus aucun signe de vie depuis au moins – je n'exagère pas – depuis au moins dix ans. Il faudrait quand même prendre une décision. Je vais vous le rappeler, nous avons des assemblées générales, particulièrement celle de Johannesburg. On a eu quand même autant de bourses que de noms d'ALS. Et on a eu du mal, moi personnellement, j'ai eu du mal à affecter toutes les bourses. Pourquoi ? Parce que nous n'avions plus de contact avec certaines ALS. Je les avais énumérées, il y en a quatre ou cinq qui ne répondent plus et on ne sait même pas si elles continuent à exister ou non. Puis ces courriels sont retournés pour certains et d'autres qui ne répondent jamais.

Donc au moins, qu'on commence à décertifier ce genre d'ALS avant d'aller vers les règles générales pour dire que si une ALS ne participe pas à tant que téléconférences, etc.

Pour moi, il faudrait trouver des moyens pour rendre les ALS plus actives, plus présentes, pas seulement dans nos réunions AFRALO mais même pour les activités et pour la partie développement de politiques de l'ICANN. Et je suis heureux de voir que certains jeunes ont rejoint et qu'ils sont très actifs au niveau d'AFRALO ces dernières années.

L'objectif final, c'est d'arriver à avoir plus d'implication des ALS et de leurs adhérents dans le développement des politiques et dans l'application pour donner leur avis et leur point de vue sur le développement de politiques. Voilà ce que je voulais... Commençons d'abord par les ALS qui ne sont plus là. On commence d'abord par celles-là puis après, on verra pour la suite. Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci beaucoup, Aziz.

Sarah, on ne vous entend pas.

Omar, allez-y. Omar, vous êtes déconnecté.

Pasteur Peters, vous avez la parole.

PASTEUR PETERS :

Allô, bonjour à toutes et à tous. Vous m'entendez ?

MOHAMED EL BASHIR : Allez-y.

PASTEUR PETERS : Très bien, oui. Mes observations ont trait au contenu du document provisoire de la version préliminaire qui a été envoyée. J'ai un commentaire sur le premier point de la version préliminaire – un instant s'il vous plaît – point numéro 2, qui nous dit les ALS... Je regarde la ligne deux. J'essaie de vous indiquer ce qu'il y a à cette ligne numéro deux, excusez-moi.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Vous voulez dire point numéro 3, statut des ALS inactives ?

PASTEUR PETERS : Oui. La participation des utilisateurs individuels de l'internet de pays et de région géographique va prédominer dans les opérations des ALS. Cela m'inquiète un petit peu, cette phrase. Donc je ne comprends pas très bien ce que cela signifie. C'est-à-dire des activités des ALS vont être moins importantes que les activités des utilisateurs individuels ?

Et une autre observation, au point 3, je voudrais rajouter uniquement pouvant s'auto-soutenir et ne pas seulement être basé sur l'ICANN, donc être autonome, avoir une autonomie. Ces ALS doivent être autonomes en ce qui concerne leur statut juridique. Il y a une erreur typographique. Donc je crois qu'il faudrait... Soit c'est une erreur typographique, soit ce n'est pas très clair. Donc voilà mon point de vue, voilà ce que je voulais dire.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Pasteur Peters. Donc je vous répondrai par écrit.

Nous avons Sarah qui nous a rejoint. Allez-y.

SARAH KIDEN : Bonjour. Merci Mohamed de ce document, merci de ces informations.
Moi, j'ai une petite question.

Donc qu'est-ce que l'on peut faire pour développer ce document ? Je crois qu'il y a eu déjà beaucoup de travail qui a été effectué sur ce document. On peut travailler donc sur le wiki et sur la liste de diffusion. J'aimerais demander que les commentaires soient mis à la fois sur la liste de diffusion et sur le wiki.

MOHAMED EL BASHIR : Merci Sarah. En ce qui concerne le calendrier, en effet, vous l'avez dit, cela fait très longtemps que l'on travaille là-dessus. Et je crois que dans les deux semaines à venir, nous devons obtenir un texte final. Ce serait très bien d'essayer de finaliser ce texte dans les deux semaines à venir. Et grâce à Silvia, nous avons une page wiki sur laquelle nous pouvons travailler. Nous pouvons faire des commentaires rapidement.

Donc Omar nous a rejoint. Allez-y. Vous nous entendez, Omar ? Allez-y.

OMAR SHURAN : Voilà ce que je voulais dire et ce que je pense à ce sujet. Nous avons cette question qui se pose, celle des territoires géographiques en Afrique. Et nous avons par exemple la question en Libye de la capitale Tripoli.

Un autre point que j'aimerais soulever, dans ce document, il faudra inclure des points différents et de nouveau points.

MOHAMED EL BASHIR : Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Mohamed. Mohamed, moi, je crois que même si une ALS est affiliée à une organisation internationale, toutes les ALS ont des statuts juridiques dans leur pays. Et l'existence juridique n'est pas un des critères au niveau de l'ICANN, mais c'est un des points requis dans le dossier de demande de candidature des ALS, une existence juridique. S'il n'y a pas d'existence juridique dans un pays donné, cela pose problème. Il faut réfléchir précisément à ce point et essayer de trouver une clarification. Même si ce n'est pas un critère qui sont dans les statuts juridiques de l'ICANN, cela peut être un critère pour la certification. Donc il faut poser la question est-ce que cette ALS existe encore au niveau juridique dans le pays.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Tijani.

Je ne vois pas d'autres mains levées. Donc j'aimerais... Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI : Allô ?

MOHAMED EL BASHIR : Allez-y, Seun. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Vous m'entendez ? Très bien. Merci.

J'ai écouté les commentaires avec attention. Je crois qu'il faut travailler sur ces textes et bien s'aligner sur ce qui a été dit, notamment par le Pasteur Peters. Donc moi, je soutiens ce qui a été dit. Mais ce que je voulais indiquer au niveau de l'aspect juridique, comme l'a dit Tijani, je crois que l'existence juridique de l'ALS est importante. Donc s'il n'y a pas de statut juridique, comment pourrait-on accepter cette association en tant qu'ALS ? Donc je suggèrerais que si l'ALS n'existe plus dans un pays, qu'on se demande si elle est non pas dans le pays mais dans la région d'AFRALO. Peut-être qu'elle s'est déplacée dans un autre pays ou qu'elle existe toujours dans la région d'AFRALO. Donc il faut analyser la situation de l'ALS et il faut se poser ces questions. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Seun.

ABDULKARIM OLOYEDE : Allô, Mohamed ? C'est Abdelkarim. Je croyais avoir levé la main.

MOHAMED EL BASHIR : Oui. Abdelkarim, allez-y.

ABDULKARIM OLOYEDE : Très bien. Donc deux points. La décertification des ALS, je crois que c'est une bonne idée. Il ne faut pas faire deux fois la même chose. On parle également des membres individuels, des activités d'AFRALO. Moi, je crois que cela peut être inclus au même moment, dans le même document. Donc on n'a pas besoin de travailler deux fois. Donc moi, je crois qu'on pourra rajouter quelque chose sur la question des membres individuels. Moi, je voulais parler de cela au niveau de tout autre point, mais je dois bientôt quitter. Le groupe de travail consolidé travaille à une définition des gTLD communautaires. Ali Hussain travaille à cela et je crois que c'est très important de travailler à ce niveau.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup de votre intervention. Je vais essayer d'être bref dans ma réponse parce qu'on n'a plus beaucoup de temps à notre disposition.

Premièrement, le Pasteur Peters a indiqué plusieurs points intéressants au niveau du texte, au niveau du libellé, des critères définissant les ALS au niveau de l'ALAC. Donc là, on ne peut pas changer exactement ces textes parce qu'ils proviennent de l'ALAC. Il y a cinq critères qui existent pour les ALS. Mais le reste du document, c'est ce que propose notre RALO.

Et en ce qui concerne le point numéro 1, nous sommes d'accord pour dire que nous allons revoir ce texte pour qu'il soit plus clair en ce qui concerne l'enregistrement des ALS, l'inscription des ALS, parce que cela ne fait pas partie des critères de certification. Vous n'avez pas besoin d'être inscrit au niveau du pays. Vous n'avez pas besoin d'être enregistrés au niveau du pays en tant qu'ALS.

Donc en effet, on doit revoir un petit peu le libellé, le contenu parce qu'on va avoir des cas où une ALS est juridiquement enregistrée dans le pays, ou cela peut être un chapitre ISOC par exemple.

Autre point que j'aimerais soulever, c'est que je n'ai pas entendu d'objection au niveau des critères minimum par rapport à la participation aux téléconférences. Donc là, une nouvelle fois, on a peut-être besoin de clarification à ce niveau. Sur note page wiki, nous pouvons travailler. On a une version préliminaire sur cette décertification grâce à ce wiki qui va être créée. Donc travaillons dans les deux semaines à venir pour tomber d'accord sur un texte final définissant les règles de décertification des ALS. Donc lors de la prochaine conférence téléphonique, on pourra tomber d'accord et entériner le texte et voter. Moi, je crois qu'il est important d'avoir formellement le soutien d'un texte précis et qu'on ait un texte à analyser sur lequel on puisse voter lors d'une conférence téléphonique. Donc s'il vous plaît, commentez sur le wiki.

Je sais que nous n'avons pratiquement plus de temps imparti. Donc nous avons Sarah et Tijani. Tijani veut prendre la parole. Nous avons AFRALO African. Tijani, soyez bref s'il vous plaît.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, merci beaucoup Mohamed.

Comme vous le savez, la conférence ICANN63 approche – on est à peine à quelques semaines – et il nous faut nous organiser pour la réunion AFRALO AfrICANN et thématiques y afférentes. Nous avons maintenant une opportunité parce que nous avons beaucoup de thématiques e

cours de discussion. Et vous vous souviendrez très bien qu'on en a parlé, au début, de cette réunion. Donc un appel de thématique devrait être envoyé dès demain de la part du secrétariat. Si vous avez besoin d'aide pour rédiger ce texte, je peux vous aider. Et il faut fixer un délai très court pour que les gens choisissent les thématiques qu'ils souhaitent aborder. Et il est très important de pouvoir donner toutes ces thématiques au groupe de travail pertinent. Donc il faut un délai bref pour que les gens choisissent ces thématiques, donner ces thématiques à un groupe de rédaction, commencer à rédiger et envoyer cela à la communauté pour avoir la dernière version et avoir ce texte à temps parce que sinon, ce texte ne sera pas traduit à temps pour la conférence de Barcelone. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Tijani. J'apprécie votre aide.

Sarah, est-ce que vous avez quelque chose à nous dire par rapport aux nouvelles demandes d'ALS ou nouvelles candidatures individuelles ? Sarah, voulez-vous nous donner des informations sur les candidatures d'ALS ?

SARAH KIDEN : Merci. J'aimerais vous donner les dernières informations.

À l'heure actuelle, nous avons neuf structures ALS et deux candidatures de membres individuels. Et nous avons commencé à travailler avec elles pour que ces ALS puissent devenir membres. Nous avons deux candidatures pour les structures At-Large. Et le candidat qui a été contacté à plusieurs reprises par le personnel, si vous connaissez

quelqu'un au Liberia, faites-le nous savoir parce qu'on n'as réussi à contacter ce candidat pour confirmer cette candidature.

Et on a une autre candidature d'ACSIS, Côte d'Ivoire, que nous avons reçue le 5 août et qui a demandé une diligence raisonnable pour cette candidature.

Et nous avons deux candidatures pour des membres individuels, l'une [inintelligible], Côte d'Ivoire, nous confirmant que tous les critères sont réunis pour devenir membre individuel. Et si les membres sont d'accord, nous allons confirmer sa candidature en tant que membre individuel.

Et enfin Abdul [inintelligible] du Mali pour confirmer les conditions requises.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Merci.

MOHAMED :

Merci beaucoup, Sarah.

Alors s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous passons au point divers. Si quelqu'un souhaite soulever un point.

PASTEUR PETERS :

Oui, peut-être que j'ai raté un point, mais j'aimerais demander à Sarah, les candidatures de membres, est-ce qu'il s'agit de membres qui proviennent d'ALS, qui appartiennent déjà à des ALS ?

SARAH KIDEN : Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris la dernière partie de votre question.

PASTEUR PETERS : Pour les candidatures des membres, vous avez dit qu'ils réunissaient les critères pour candidatures comme membres individuels. J'aimerais savoir si ces candidats appartiennent d'ores et déjà à des ALS ?

SARAH KIDEN : Oui. En général, lorsqu'on demande une candidature, on vérifie auprès des ALS dans le pays pertinent pour voir si ce candidat est membre ou pas. Et si la personne est membre, alors nous encourageons cette personne à participer à la liste de diffusion comme membre individuel. Et c'est ce qu'on a fait par le passé. Je ne sais pas si j'ai répondu assez à votre question.

PASTEUR PETERS : Oui, j'ai cru que par le passé, dans les candidatures qui ont été faites, on vérifiait non pas simplement auprès des ALS du pays mais des autres. Qu'en est-il des membres individuels qui présentent leur candidature auprès de l'AFRALO ? Est-ce qu'il faudrait partager avec les autres ALS pour commentaires ? C'est cela, ma question.

SARAH KIDEN : Alors, permettez-moi de revenir vers vous par courriel, s'il vous plaît, pour répondre à votre question. J'aimerais confirmer d'abord.

HEIDI ULLRICH : J'ai des informations par rapport au fonctionnement des candidatures ALS. Est-ce que vous voulez que je partage ces informations maintenant ?

MOHAMED EL BASHIR : Oui, allez-y.

HEIDI ULLRICH : Donc lorsque nous recevons une candidature, on l'envoie d'abord au VP régional et ensuite, on entame un processus de diligence raisonnable. Une fois que ce processus est finalisé, on l'envoie au leadership régional où on demande l'avis régional. Et donc c'est là que ces informations sont partagées avec les membres de l'AFRALO. Donc pendant le processus de diligence raisonnable, on reçoit des informations de la part du candidat en question.

SARAH KIDEN : Merci, Heidi. Alors en fait, Pasteur Peters posait la question des membres individuels. Est-ce qu'on partage ces informations avec les autres membres AFRALO ? C'était sa question.

HEIDI ULLRICH : Oui. J'ai entendu la question de Pasteur Peters mais ensuite, j'ai vu que vous répondiez par rapport aux ALS, donc j'ai répondu.

PASTEUR PETERS : Moi, ce qui me préoccupe, ce sont les candidatures des membres individuels.

HEIDI ULLRICH : Oui. C'est un peu la même chose.

MOHAMED EL BASHIR : Oui. Cela fait partie du processus. On s'assure – et on communique avec les ALS – à la lumière des candidatures qu'on reçoit, on s'assure, donc, qu'il n'y a pas...

INTERPRÈTE : Je m'excuse, mais il y a un bruit sur la ligne, je n'ai pas entendu.

PASTEUR PETERS : Alors est-ce que vous allez revenir vers moi avec une réponse à ma question ?

MOHAMED EL BASHIR : Oui, je peux vous envoyer par courriel les détails de ce processus. Pas de problème là-dessus.

Merci beaucoup, merci beaucoup à tous. Excusez-nous de vous avoir retenu un peu plus longtemps. Bonne soirée, bonne nuit à tous. Merci, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]
